
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME CI • 2023

CARHAIX ET LE POHER LANGUES DE BRETAGNE



ACTES DU CONGRÈS DE CARHAIX 8-10 SEPTEMBRE 2022

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Contester le remembrement rural en Bretagne dans les années 1970. Le cas de Trébrivan (Côtes-du-Nord)

« *Ar remañbremant 'zo bet un dra vat. Tout 'n dud 'zo kontant, bremañ¹.* »

M. R., paysan pendant le remembrement de Trébrivan
(entretien, 22 juillet 2021)

« On a l'impression d'avoir vécu une guerre. Personne ne peut comprendre. Ici, on aurait eu besoin d'une cellule psychologique. »

M^{me} L., fille de paysans contestataires, adolescente pendant le remembrement de Trébrivan (entretien, 21 juillet 2021)

Ces deux extraits d'entretiens menés avec des témoins du remembrement de Trébrivan² montrent à quel point la mémoire qui lui est associée est contrastée. Quand il s'agit d'évoquer les difficultés rencontrées par cet aménagement foncier en Bretagne, la commune est souvent citée³. Et pour cause : elle fut le théâtre d'une lutte paysanne et foncière qui donna lieu à des événements dramatiques, dont l'histoire n'a pourtant jamais été écrite, bien qu'on dispose d'une importante masse archivistique⁴. La presse

1. « Le remembrement a été une bonne chose. Tout le monde est content, maintenant. »

2. La commune de Trébrivan est située à une dizaine de kilomètres au nord-est de Carhaix, dans les Côtes-d'Armor.

3. GESLIN, Claude, GOURLAY, Patrick, MONNIER, Jean-Jacques, LE COADIC, Ronan, DENIS, Michel, *Histoire d'un siècle. Bretagne 1901-2000, l'émancipation d'un monde*, Morlaix, Skol Vreizh, 2010, 397 p., ici p. 258, photo de F. Le Garrec fautivement datée de 1972 ; KERNALEGENN, Tudi, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, Rennes, éditions Goater, 2014, 180 p., ici p. 35.

4. Plus largement, il faut remarquer l'ancienneté et la dispersion des études de sciences humaines consacrées au remembrement en Bretagne, malgré l'importance de ces opérations dans l'évolution contemporaine de la région. On relève essentiellement des mémoires d'étudiants consacrés à des communes : MOIGNE, Jean-Yves, BOUCHENY, Patrick, *Le remembrement à Plonévez-du-Faou (Finistère)*, dactyl., mémoire de fin d'études, École nationale supérieure agronomique de Rennes, 1976 ; BOCQUEL, Annick, *Le remembrement à Fégréac, Avesac et Sévérac*, dactyl., mémoire de géographie, Université de Nantes, années 1970 (non daté). Voir aussi ROBIN, René, *Le remembrement rural dans le Morbihan*

quotidienne régionale (*Ouest-France* et *Le Télégramme*) a couvert les rebondissements de l'affaire sur plusieurs années et en a fait un véritable feuilleton médiatique. Aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, Trébrivan est une des communes les mieux documentées en matière de remembrement : un épais dossier⁵ (700 pages !) versé par le cabinet du préfet lui est exclusivement consacré, et contient notamment des notes très précises des Renseignements généraux. Dans le département, il n'y a que la commune de Plourivo, remembrée à la même période, qui ait eu droit à cette marque d'intérêt (ou plutôt de préoccupation) de la préfecture. Signalons aussi un fonds d'archives très riche, qui nous a été communiqué par la fille d'un opposant de premier plan sur lequel nous reviendrons, Raymond Fourier⁶. La profusion d'archives écrites ne saurait par ailleurs diminuer l'intérêt des sources orales⁷. En effet, beaucoup d'acteurs et de témoins directs des événements peuvent encore être interrogés. Une fois passés au filtre des précautions de rigueur⁸, ces témoignages nous livrent une foule de détails absents des archives écrites, et permettent de saisir comment les habitants ont vécu cette politique de modernisation agricole⁹.

Il nous faut d'abord situer, en quelques mots, l'affaire de Trébrivan dans la chronologie et la géographie plus larges du remembrement. Ce dernier fut, en France, l'un des piliers de la révolution agricole de la seconde moitié du xx^e siècle. Cette grande réorganisation du foncier, visant à regrouper des pièces de terre jugées trop exiguës et dispersées, est encadrée par la loi du 9 mars 1941¹⁰, qui organise les conditions d'un échange généralisé et obligatoire des parcelles dans une commune. Il faut attendre le modernisme triomphant de la v^e République pour que les pays de bocage soient vraiment concernés par des mesures qui ciblent en priorité les plaines

et ses conséquences, thèse de géographie (direction inconnue), Rennes, 1973, 80 p. À ce jour, aucune synthèse régionale n'a été produite sur le sujet.

5. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2.

6. Les archives Fourier sont conservées à Trébrivan chez sa fille, qui a eu l'amabilité de nous les prêter.

7. La plupart des entretiens utilisés ont été réalisés en 2021 et 2022, de concert par l'auteur de cet article et la documentariste Inès Léraud. Le premier réalise actuellement une thèse sur le remembrement en Bretagne, au Centre d'histoire de Sciences-Po (CHSP), sous la direction d'Alain Chatriot, et Inès Léraud prépare une bande dessinée sur l'histoire du remembrement en France.

8. Voir DESCAMPS, Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.

9. SALMONA, Michèle, *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, éditions L'Harmattan, 1994.

10. Dès 1918, la loi Chauveau posait un cadre de remembrement foncier, mais qui était assorti de nombreuses précautions à l'égard du droit de propriété, et visait essentiellement à reconstituer le parcellaire des zones dévastées par la Grande Guerre dans le nord-est de la France. La loi du 9 mars 1941, qui s'inscrit dans un ensemble de lois de modernisation de Vichy, adopte une procédure plus expéditive, dans un contexte d'injonctions à la productivité et de *stimuli* divers de la part de l'occupant allemand. Voir LYAUTEY, Margot, BONNEUIL, Christophe, « Les origines allemandes et vichystes de la modernisation agricole française d'après 1945 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 69-2, 2022, p. 86-113.

de grandes cultures. Entre 1960 et 1975, la Bretagne connaît alors ce que le géographe Pierre Flatrès a appelé la « période de la table rase¹¹ », phase la plus radicale du remembrement dans la région, durant laquelle le génie rural travaille à supprimer les « obstacles à l'utilisation rationnelle du sol » (haies, talus, chemins creux) avec un zèle particulier. La commune de Trébrivan est remembrée à la fin de cette période, qui voit aussi se multiplier les critiques à l'égard d'une politique dont les coûts sociaux et environnementaux sont de moins en moins bien acceptés¹².

Nous commencerons par retracer les débuts du remembrement de Trébrivan et présenterons les différents acteurs en présence. Nous verrons ensuite comment les contestataires se sont opposés aux opérations, avant de nous intéresser, dans un dernier temps, aux alliances politiques et militantes qui ont contribué à donner à cette lutte paysanne un écho singulier, bien au-delà des limites de la commune.

Avant que tout ne s'embrase : un remembrement presque normal

L'histoire du remembrement de Trébrivan commence le 6 octobre 1965 : le conseil municipal demande alors à la préfecture des Côtes-du-Nord, à l'unanimité, « l'inscription de la commune au plus prochain programme de remembrement¹³ ». Comme très souvent, c'est le conseil municipal qui est à l'initiative. Ce n'est qu'en 1971¹⁴ que le préfet signe l'arrêté ordonnant le remembrement dans la commune et confie à la Direction départementale de l'agriculture (DDA) l'encadrement des opérations.

Celles-ci suivent une procédure atypique à Trébrivan, permise par des crédits spéciaux de rénovation rurale : il s'agit d'un aménagement foncier expérimental, « accéléré dans ce sens qu'il sera demandé au géomètre et aux commissions de mener

11. FLATRÈS, Pierre, « L'évolution des bocages : la région Bretagne », *Norois*, n° 103, juillet-septembre 1979, p. 303- 320.

12. La loi du 11 juillet 1975, notamment, tenta de « verdir » le remembrement par une meilleure prise en compte de son impact environnemental, mais le remembrement de Trébrivan, qui commence en 1971, n'est pas concerné par ces changements.

13. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trébrivan, 6 octobre 1965. Le maire est alors Jean Le Goff, cultivateur, et Lucien Le Guiet est secrétaire de mairie.

14. Ce délai relativement long est dû au nombre important de communes demandeuses dans le département. En 1970, dans les Côtes-du-Nord, le remembrement était achevé dans 57 communes qui représentaient 19,5 % de la surface considérée comme « remembrable ». À la même date, 34 communes étaient en cours de remembrement, et 109 l'avaient demandé. Cf. GUELLEC, Agnès, « Le remembrement rural dans le département des Côtes-du-Nord », *Norois*, n° 70, avril-juin 1971, p. 295 et 298.

les opérations de façon intensive pour réduire au minimum les délais¹⁵. » Dès 1970, la DDA indique au maire qu'il souhaiterait que le plan définitif de remembrement soit déposé au plus tard fin 1972, et que les travaux soient terminés en 1974¹⁶.

Une fois la machine administrative mise en route, une commission communale de réorganisation foncière et de remembrement est formée. Les représentants de la DDA et les trois propriétaires qui y siègent sont chargés d'élaborer avec un géomètre un avant-projet, ensuite soumis à enquête publique¹⁷. Au printemps 1973, 72 réclamations sont présentées devant la commission communale de Trébrivan¹⁸. Après les avoir examinées, celle-ci rend ses décisions le 12 juin, date à laquelle les plans du projet dit définitif sont affichés dans un bâtiment annexe de la mairie. Ils doivent y rester un mois, délai accordé aux intéressés pour adresser un recours à la commission départementale de remembrement s'ils sont insatisfaits.

C'est à ce moment-là, quand les propriétaires et exploitants découvrent le projet définitif, que la contestation commence à se manifester dans la commune. Après qu'une entrevue leur est refusée par le maire, des dizaines de propriétaires et exploitants mécontents créent un syndicat de défense le 20 juin¹⁹. Accordant peu de confiance à une lointaine commission départementale siégeant à Saint-Brieuc, ils demandent le retour du projet devant la commission communale.

Par deux fois, le 10 et le 14 juillet, les plans du remembrement sont subtilisés et remis à la préfecture en signe de protestation. Le 14, c'est un groupe d'une soixantaine de contestataires qui mène l'action au grand jour : un « commando » d'une trentaine de paysannes va détapisser les murs de l'annexe de la mairie, en un quart d'heure, tandis que leurs maris surveillent les abords du bâtiment²⁰. Raymond Fourier, président du

15. Extrait du registre des délibérations de la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement de la commune de Trébrivan, 26 février 1971, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, 3830.

16. *Ibid.*, 1291 W 141, courrier du directeur départemental de l'agriculture au maire de Trébrivan, 24 (illisible) 1970 et courrier du directeur départemental de l'agriculture au cabinet de géomètre Glatin, 21 décembre 1970.

17. Le projet est affiché en mairie du 19 mars au 2 avril 1973, et les réclamations peuvent être déposées du 3 au 5 avril, *ibid.*, « Avis d'enquête », 9 mars 1973. Une première enquête sur l'avant-projet, dite « officieuse », a été réalisée en septembre 1972, durant laquelle les propriétaires pouvaient également formuler des réclamations : « Avant-projet de remembrement – consultation des intéressés », 7 août 1972, *ibid.*, 1291 W 141, 3884.

18. *Ibid.*, 1291 W 141, extrait du registre des délibérations de la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement de la commune de Trébrivan, 4 mai 1973.

19. *Ibid.*, 028 W 43/2, tract édité au camp de Kroaz-Mez-an-Aoten de Bourbriac le 17 août 1973.

20. Archives Fourier, « Les difficultés du remembrement à Trébrivan. Quand le syndicat de défense intervient... même les femmes se mettent de la partie ! », *Ouest-France*, (?) juillet 1973 ; Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, « Remembrement : quand les femmes s'en mêlent », *Ouest-France*, 16 juillet 1973.

syndicat de défense, déclare à la presse : « Les plans ont été enlevés deux fois, nous les subtiliserons 30 fois, s'il le faut²¹ ». Ce mois de juillet 1973 marque le début d'une longue période de conflit ouvert, dont voici les différents acteurs.

Le conseil municipal

Les contestataires s'en prennent principalement à l'autorité municipale, incarnée par le maire, Jean-François Le Goff. Lui-même cultivateur, il occupe son siège depuis 1959. Son adjoint²², Lucien Le Guet, instituteur dans la commune et communiste revendiqué, cristallise aussi l'opposition des adversaires du remembrement. Au conseil municipal siègent, par ailleurs, d'ardents partisans de l'aménagement foncier. Arsène Guilloux, conseiller et membre de la commission communale, déclare ainsi dans la presse : « Il faudra accepter le remembrement pour faire face à l'Europe verte²³ ». Le maire abonde dans le même sens : « Il est important que le remembrement se fasse. Que penseraient les générations à venir, si nous le refusions alors que nous sommes entourés de 4 ou 5 autres communes remembrées ?²⁴ » Pour l'adjoint, « le remembrement est un état d'esprit nouveau à prendre, qui ennuiera, bien sûr, un peu tout le monde²⁵ ».

Les contestataires ne sont pas de cet avis : ils s'estiment injustement lésés par les manœuvres du maire et de sa « coterie » qui privilégieraient systématiquement leurs intérêts propres. Il est reproché au maire d'avoir fait placer ses terres en dehors du périmètre du remembrement²⁶. Ceux des membres de la commission communale qu'il a choisis²⁷ sont tous membres du conseil municipal, et c'est à eux que revient

21. « Remembrement : quand les femmes s'en mêlent », art. cité.

22. Et successeur en 1977, à la suite des élections municipales.

23. Archives Fourier, « Le point à Trébrivan. L'avis des deux parties concernant le remembrement de la commune », *Le Télégramme*, 20 juillet 1973. Par dérision, les adversaires d'Arsène Guilloux le surnommeront ensuite « L'Europe verte » ; entretien avec M^{me} F., 15 avril 2022.

24. *Ibid.*, « Remembrement à Trébrivan. Après les manifestations en chaîne, espoir ou détente ? », *Ouest-France*, 27 juillet 1973.

25. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Trébrivan. Confrontation houleuse entre le conseil municipal et le Syndicat de défense contre le remembrement », *Le Télégramme*, 8 août 1973.

26. Archives Fourier, courrier de contestataires au préfet des Côtes-du-Nord, 17 mars 1980 et « Le remembrement de Trébrivan devant le Tribunal administratif », *Ouest-France*, 9 janvier 1975.

27. La commission communale de réorganisation foncière et de remembrement de Trébrivan, présidée par le juge d'instance de Guingamp, comprend trois représentants de la DDA, un fonctionnaire du service du cadastre, le maire et trois propriétaires exploitants de la commune, ces derniers étant membres du conseil municipal et ayant deux suppléants, dont un est également conseiller. La préfecture demande au maire d'envoyer à la chambre d'agriculture, dirigée par la Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles (FDSEA), une liste de candidats par ordre de préférence, et la chambre transmet son avis au préfet, qui nomme officiellement la commission. Voir : Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, courrier du directeur départemental de l'agriculture

le soin de nommer la sous-commission communale²⁸ qui procède au classement des terres²⁹. Le meneur des opposants, Raymond Fourier, déclara que les parcelles de nombreux cultivateurs – ceux qui se considèrent lésés – ont été « souvent déclassées pour dissimuler l'injustice³⁰ », cette sous-évaluation entraînant l'attribution de lots de moins bonne qualité.

Dès lors, selon Raymond Fourier, le grand partage des terres put commencer, et les « bons amis et supporters politiques » du maire n'ont plus qu'à « se servir », « s'attribuant les meilleures parcelles » et laissant à leurs adversaires, ou encore « aux veuves, aux personnes âgées, aux petits exploitants, à tous ceux dont on pensait qu'ils ne pourraient pas se défendre : les friches, les marécages, les pentes inexploitable, les vieux chemins empierrés, en échange de terres normales³¹ ». Accusations que valida un expert foncier sollicité par le syndicat de défense qui qualifia le partage de « véritable spoliation organisée³² ».

Ce sont là des arguments classiques que l'on retrouve, somme toute, dans la plupart des remembrements : les inégalités de traitement subies par une partie des propriétaires sont toujours la première cause de mécontentement. Parfois, ces mécanismes viennent réveiller des fractures politiques ou sociales déjà présentes, ce qui semble se vérifier très nettement à Trébrivan. La commune appartient au « bastion rouge » de Bretagne, zone fortement marquée par la Résistance puis par le vote communiste après la Seconde Guerre mondiale. On doit tirer de ce contexte deux données essentielles. D'une part, la population est profondément divisée entre les « rouges », républicains voire communistes,

des Côtes-du-Nord au maire de Trébrivan, 24 (illisible) 1970, et « Note sur le remembrement de la commune de Trébrivan (Côtes-du-Nord) » rédigée par le syndicat de défense et envoyée au bureau du remembrement, rattaché au service des structures et de la modernisation des exploitations du ministère de l'Agriculture, 25 mars 1981.

28. *Ibid.*, 1291 W 141, extrait du registre des délibérations de la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement de la commune de Trébrivan, 26 février 1971. Le maire préside également la sous-commission et les membres de la commission communale en sont membres d'office.

29. Avec l'aide d'un ingénieur des travaux ruraux, diverses classes de terres et de prés sont définies à partir d'une cinquantaine de parcelles choisies comme étalons (T1 à T8 et P1 à P3). Chaque classe correspond à un nombre de points donné, et les propriétaires s'échangent des points, chacun d'entre eux devant trouver à la fin le même nombre de points (à 10 % près). Une fois chaque champ évalué, les propriétaires peuvent consulter la classe attribuée à chaque parcelle, et 51 d'entre eux ont déposé une réclamation devant la commission communale, qui les examine le 23 janvier 1972. *Ibid.*, 1291 W 141, « Compte rendu de tournée à Trébrivan de l'ingénieur des travaux ruraux Arcaix », 18 juin 1971, « Avis d'enquête sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés » de la commune de Trébrivan, 26 novembre 1971, et rapport du directeur départemental de l'agriculture, non daté.

30. *Ibid.*, 1291 W 141, courrier de Raymond Fourier au président de la République, 10 janvier 1975.

31. *Ibid.*, 139 W 141.

32. *Ibid.*, 1028 W 43/2, DUCLOS, Pierre, « Nouvelle manifestation contre le remembrement à Trébrivan », *Ouest-France*, 27 août 1974, et « Note sur le remembrement de la commune de Trébrivan » des experts agricoles et fonciers Nicol et de Francheville, non daté.

et les « blancs », conservateurs et catholiques. Cet antagonisme a été sans doute ravivé pendant la guerre, à cause d'événements dramatiques survenus dans la commune : en juin 1944, des résistants communistes et des civils sont victimes d'une rafle³³, et d'après des témoignages oraux, des exactions paraissent avoir été commises pendant l'Épuration. Dans les années 1970, la municipalité de Trébrivan est nettement rouge³⁴, tandis que les contestataires appartiennent plutôt au camp des conservateurs. D'autre part, certains travaux³⁵ font l'hypothèse d'une forme d'« égalitarisme paysan » qui serait propre à cette zone, imputé à des dynamiques et structures sociales anciennes telles que la présence, au Moyen Âge et à l'époque moderne, d'un régime foncier parfois qualifié de « communisme agraire » : la quévaïse. Sans nous prononcer sur ces questions délicates, nous nous contenterons de dire qu'il n'est pas interdit de voir dans la commune de Trébrivan un terreau politique singulier, particulièrement inflammable.

Le syndicat de défense

Le syndicat de défense est mené par Raymond Fourrier, un paysan conservateur et catholique, que les Trébrivans surnomment « le Grand Blanc³⁶ ». Ancien élève du lycée de Campostal à Rostrenen, il y a reçu une solide instruction et se flatte d'y avoir étudié le grec et le latin. Rapidement, il se fait le porte-parole des contestataires, et reste président du syndicat de défense pendant toute la durée des événements. La plupart du temps, c'est chez lui que se réunissent les contestataires, dont le nombre atteint une centaine en juillet 1973³⁷.

33. BOUGEARD, Christian, *Le choc de la guerre dans un département breton : les Côtes-du-Nord des années 1920 aux années 1950*, thèse de doctorat d'État, Rennes 2, 1986, vol. 4, p. 1362.

34. Tous ses membres sont étiquetés comme socialistes ou communistes, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, « Note sur le remembrement de la commune de Trébrivan (Côtes-du-Nord) » rédigée par le syndicat de défense et envoyée au bureau du remembrement, rattaché au service des structures et de la modernisation des exploitations du ministère de l'Agriculture, 25 mars 1981.

35. LE GUIRRIEC, Patrick, *Paysans, parents, partisans dans les monts d'Arrée*, Braspars, éditions Beltan, 1988, 188 p. ; LE COADIC, Ronan, *Les campagnes rouges de Basse-Bretagne. Aux origines d'un bastion communiste*, dactyl., mémoire de science politique, université Paris-Nanterre, 1989, 208 p. ; *Id.*, *Les campagnes rouges de Basse-Bretagne : aux origines d'un bastion communiste*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991, 84 p. Voir aussi BOUGEARD, Patrick, *L'évolution des forces politiques en Bretagne. Comment la région est passée de la droite à la gauche (1946-2004)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

36. Entretien avec M^{me} F., 15 avril 2022.

37. Le 30 juillet 1973, 80 personnes sont réunies chez Raymond Fourrier, de 21 h 30 à 2 h ; note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 1^{er} août 1973, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, 3591. Une lettre du syndicat adressée au sous-préfet de Guingamp en octobre 1973 est paraphée par 97 signataires ; « Lettre ouverte du Syndicat de défense des agriculteurs de Trébrivan au sous-préfet de Guingamp », *Ouest-France*, 9 octobre 1973, *ibid.*, 1028 W 43/2, 3582.

À cette date, la commune compte environ 132 exploitations³⁸, 218 exploitants et 332 propriétaires³⁹. Mais il est difficile de donner avec précision la proportion de réfractaires par rapport à l'ensemble des agriculteurs intéressés, d'autant que celle-ci évolue dans le temps et que les deux camps en présence se livrent une bataille de chiffres. À plusieurs reprises, le syndicat affirme que les terres des contestataires représentent la moitié des 2000 hectares remembrables⁴⁰. De leur côté, des partisans du remembrement déclarent à la presse en octobre 1973 que « les propriétaires et exploitants concernés par le remembrement sont favorables à cette opération dans une proportion de 80 à 90 p. cent sur la commune⁴¹ ».

Pour expliquer les différences entre ces chiffres, il faut suivre attentivement la chronologie et les étapes du remembrement. Au départ, la plupart des cultivateurs paraissent adhérer au projet, même si cette adhésion est à nuancer. En 1958, Henri Mendras écrivait, à propos d'une commune alsacienne pour laquelle le remembrement était prévu :

« 70 % des agriculteurs se sont déclarés en faveur du remembrement, 20 % y sont opposés et 10 % restent indécis. Mais, par contre, 80 % sont convaincus qu'il y aura des oppositions de la part des autres agriculteurs. Pour expliquer cette contradiction, le psychologue avance que l'agriculteur, après avoir donné un accord de principe, projette sur les autres toutes les réticences qu'il a lui-même. D'ailleurs, le pourcentage des oui doit être ainsi interprété : dans cette atmosphère, l'agriculteur devait considérer qu'il était déplacé de ne pas approuver le remembrement pour lequel on faisait une telle campagne [...]»⁴².

À Trébrivan, dès que le projet définitif est connu, la contestation s'embrace et rassemble largement au cours de l'année 1973.

À mesure que le conflit devient plus aigu, certaines personnes se mettent en retrait⁴³, peut-être effrayées par le tour que prennent les événements, ou parce que

38. Selon les données du recensement général agricole de 1970, communiquées par Corentin Canévet. Il est à noter que le chiffre évolue vite au fil des années, ce qui complexifie encore l'évaluation de la proportion de contestataires : en 1979, Trébrivan ne compte plus que 105 exploitations, soit 28 de moins.

39. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, mise à l'enquête du projet de remembrement devant la commission communale, 30 mars 1973.

40. Archives Fourier, « Lettre ouverte du Syndicat de défense des agriculteurs de Trébrivan au sous-préfet de Guingamp », *Le Télégramme*, 9 octobre 1973 ; Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Le remembrement à Trébrivan : le syndicat de défense des propriétaires et exploitants "pour la paix dans la commune" », *Ouest-France*, 25 mai 1974 et « Le remembrement en question à Trébrivan », *Le Télégramme*, 20 novembre 1974.

41. Archives Fourier, « Nouvel arrachage de bornes de remembrement à Trébrivan », *Le Télégramme*, 10 octobre 1973.

42. MENDRAS, Henri, *Les paysans et la modernisation de l'agriculture*, Paris, CNRS, 1958, p. 91.

43. En mai 1974, le syndicat ne déclare plus que 65 agriculteurs qui représentaient toutefois 1017,5 hectares sur les 1904 « remembrables » : Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Le remembrement à

leur revendication personnelle a obtenu gain de cause. Globalement, on peut estimer qu'un peu moins d'une moitié environ des paysans se sont plutôt rangé du côté des contestataires, mais qu'une partie seulement sont pleinement engagé dans la contestation. S'il est aisé d'identifier quelques figures très opposées et d'autres très favorables aux opérations, il paraît y avoir une gradation d'attitudes, entre ces deux positions tranchées, qui passe par l'accommodement résigné et la révolte sourde. Enfin, le syndicat de défense rappelle régulièrement qu'il ne se positionne pas contre le principe du remembrement, mais contre les « conditions dans lesquelles il est appliqué⁴⁴ ». Aussi, sa colère est-elle dirigée contre les représentants et les agents de cette opération.

L'ingénieur et le géomètre

Parmi ces derniers, l'acteur le plus impliqué est sans nul doute Henry Leloustre, que les contestataires ont rapidement surnommé « le lous⁴⁵ » (le sale, en breton). Arrivé à Saint-Brieuc en 1963, comme ingénieur du génie rural, il est nommé directeur départemental de l'agriculture des Côtes-du-Nord en 1965. Ce fonctionnaire suit les événements de Trébrivan de très près et cherche avant tout à éviter que l'opposition ne fasse tache d'huile dans le département. Pour lui, les difficultés sont dues à « une affaire de politique locale, d'opposition au maire⁴⁶ ». Par ailleurs, il accuse les opposants de vouloir faire de la spéculation foncière en pariant sur le développement de la ville de Carhaix⁴⁷, ou encore de vouloir sciemment léser certains exploitants auxquels « le club des réclamants voudrait porter préjudice au profit exclusif des membres de ce club⁴⁸ ». Pourtant, à l'été 1973, il écrit aussi au préfet que les réfractaires « ont estimé que les modifications faites par la commission communale avaient avantagé très sensiblement les amis du maire », ajoutant :

Trébrivan : le syndicat de défense des propriétaires et exploitants "pour la paix dans la commune" », *Ouest-France*, 25 mai 1974. En mars 1975, le syndicat déclare 51 exploitants opposés, et 811 hectares : *ibid.*, 1028 W 43/2, « Remembrement de Trébrivan. Une lettre ouverte des opposants au conseil municipal », *Ouest-France*, 14 mars 1975. En décembre 1975, il en déclare 46 : *ibid.*, 1028 W 43/2, courrier du syndicat de défense au préfet des Côtes-du-Nord, 13 décembre 1975.

44. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Le remembrement de Trébrivan », *Ouest-France*, 10 juin 1975.

45. Entretien avec M^{me} F., 15 avril 2022.

46. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, courrier du directeur départemental de l'agriculture des Côtes-du-Nord au géomètre Glatin, 26 juillet 1973.

47. *Ibid.*, 1291 W 141, courrier de l'ingénieur en chef du génie rural des Côtes-du-Nord à l'ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts de la région de Bretagne, 20 juillet 1973. La même accusation est formulée par le syndicat de défense à l'encontre des membres de la commission communale et du conseil municipal, comme le remarque Robert Fort, « Le remembrement en question à Trébrivan », *Le Télégramme*, 20 novembre 1974, *ibid.*, 1028 W 43/2.

48. *Ibid.*, 1291 W 141, courrier du directeur départemental de l'agriculture des Côtes-du-Nord au maire de Trébrivan, 1^{er} août 1973.

« l'enquête que j'ai pu faire sous réserve d'une étude plus détaillée, m'a confirmé que cette accusation n'était pas dénuée de fondement⁴⁹. » En tout état de cause, les mécontents de juillet 1973 doivent désormais, selon lui, s'en remettre à la « sagesse » de la commission départementale et suivre scrupuleusement la procédure.

Pendant des années, Henry Leloustre reste la bête noire des opposants, qui pointent régulièrement ses méthodes brutales. Le 30 octobre 1974, alors que la tension est à son comble à Trébrivan, il réunit en mairie les partisans du remembrement et les exhorte à liquider les opérations : « Le seul moyen d'en finir est de prendre possession de vos terres immédiatement. [...] Alors employez la force et s'il le faut nous enverrons les gendarmes. » Il aurait ajouté : « La loi du plus fort est toujours la meilleure⁵⁰. » Le syndicat de défense va jusqu'à demander la démission de Henry Leloustre au préfet des Côtes-du-Nord, au préfet régional et au ministre de l'Agriculture⁵¹. En vain.

Le géomètre polarise lui aussi la critique des contestataires, qui écrivent qu'il « fit montre d'un autoritarisme intransigeant : "Je suis le roi ; j'ai le droit de tout faire... Cessez de rouspéter, ou je taille dedans comme dans du lard..." » sont des phrases qu'il employait, même en public et dont des personnes peuvent témoigner⁵² ». Ils vont même jusqu'à le soupçonner de recevoir des pots-de-vin⁵³ et lui attribuent une grande part dans la responsabilité des injustices dont ils pâtissent (« c'est lui qui tenait le crayon⁵⁴... »), ce qui complique beaucoup son travail quotidien. En juillet 1973, alors qu'il vient faire des vérifications topographiques dans le village de Guénaric, il est retenu pendant deux heures par une quarantaine de mécontents⁵⁵. En avril 1974, des paysans l'aperçoivent dans un champ et lui donnent la chasse

49. *Ibid.*, 1291 W 141, courrier du directeur départemental de l'agriculture des Côtes-du-Nord au préfet des Côtes-du-Nord, 2 août 1973.

50. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Le remembrement à Trébrivan dans une nouvelle phase ? », *Ouest-France*, 31 octobre 1974, courrier du syndicat de défense au préfet régional, 18 juin 1975, et tract pour l'opération barrières ouvertes, juillet 1975. Henry Leloustre nie cependant avoir prononcé cette phrase, et envoie à *Ouest-France* un droit de réponse, jamais publié : *ibid.*, 1028 W 43/2, courrier du directeur départemental de l'agriculture des Côtes-du-Nord au préfet des Côtes-du-Nord, 31 octobre 1974, et courrier du directeur départemental de l'agriculture des Côtes-du-Nord au rédacteur en chef de *Ouest-France*, 31 octobre 1974.

51. *Ibid.*, 1028 W 43/2, courrier de Raymond Fourier au préfet des Côtes-du-Nord, 18 juin 1975.

52. *Ibid.*, 1291 W 141, « Note sur le remembrement de la commune de Trébrivan (Côtes-du-Nord) ».

53. *Ibid.*, 1028 W 43/2, courrier du syndicat de défense au préfet régional, 18 juin 1975, et archives Fourier, courrier d'Anne-Marie Kerhuel au préfet des Côtes-du-Nord, 23 septembre 1975.

54. Entretien avec M^{me} L., fille de paysans contestataires, 21 juillet 2021.

55. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Toujours le remembrement : un géomètre bloqué par des exploitants agricoles mécontents, à Trébrivan », *Ouest-France*, 25 juillet 1973, et courrier du directeur des services fiscaux des Côtes-du-Nord au préfet des Côtes-du-Nord, 25 juillet 1973.

lors d'une « battue⁵⁶ ». Ce géomètre a également procédé au remembrement dans d'autres communes où la virulence de l'opposition fut notable⁵⁷. On sait que des cultivateurs de Locarn, par exemple, sont venus à Trébrivan soutenir les réfractaires mais aussi pour « se venger du géomètre⁵⁸ ».

Une contestation paysanne multiforme

À partir de la création du syndicat de défense, la contestation va prendre une ampleur croissante et ses membres vont déployer un répertoire d'action impressionnant. La priorité est souvent donnée à l'action directe, les réfractaires voulant à tout prix ralentir la marche des opérations.

Dès l'été 1973, des bornes sont plantées dans les champs pour délimiter les nouvelles parcelles selon le plan définitif. Il s'agit de bornes en béton pyramidales, relativement lourdes et hautes de plus d'un demi-mètre (fig. 1). Par trois fois, le syndicat organise l'arrachement de ces « pierres de la colère⁵⁹ ». Le 2 août, elles sont déversées avec grand fracas, à 23 h, dans la cour de l'école publique, où l'adjoint et instituteur Lucien Le Guet a son logement de fonction⁶⁰. Ce moyen de ralentir les travaux se retrouve dans de nombreuses affaires de remembrement, comme le raconte le chanteur Loeiz Ropars dans sa *Son an displanterien mein-bonn* (Chanson des arracheurs de bornes⁶¹), où il énumère des communes où cette pratique a eu cours : Spézet, Telgruc, Plonévez-du-Faou, Esquibien, Plourivo, Pont-de-Buis... et Trébrivan !

Beaucoup de paysans sont réticents à se plier à la procédure légale permettant d'adresser un recours à la commission départementale de remembrement⁶². Cette dernière ne doit se réunir qu'en décembre, alors que les travaux commencent dès le mois de juillet : les opposants y voient une ruse de l'administration. La plupart s'y résolvent néanmoins. 84 recours (représentant 25 % des propriétaires) furent envoyés. Une fois les décisions de la commission départementale rendues, 33 plaignants

56. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « On reparle du remembrement à Trébrivan : bientôt, l'adjudication des travaux connexes », *Le Télégramme*, 30 avril 1974.

57. Notamment à Plourivo.

58. Entretien avec M. et M^{me} R., paysans au moment du remembrement de Trébrivan, 22 juillet 2021.

59. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Manifestation surprise à Trébrivan. Les bornes du remembrement arrachées sont déposées devant la mairie », *Ouest-France*, 23 juillet 1973, et « Nouvel arrachage de bornes de remembrement à Trébrivan », *Ouest-France*, 11 octobre 1973.

60. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Manifestation nocturne à Trébrivan. Un chargement de bornes déversé dans la cour de l'école publique », *Ouest-France*, 4 août 1973.

61. Arch. dép. Finistère, 4 J 37.

62. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1291 W 141, courrier du directeur départemental de l'agriculture au préfet des Côtes-du-Nord, 2 août 1973.



Figure 1 – Trébrivan, des contestataires posent devant un chargement de bornes devant la mairie, 9 octobre 1973 (archives Fourier, « Nouvel arrachage de bornes de remembrement à Trébrivan », *Ouest-France*, 11 octobre 1973)

Ce jour-là, une trentaine de paysans et de paysannes participent à l'arrachage d'une soixantaine de « pierres de la colère », transportées dans des remorques de tracteurs ou des coffres de voitures. Le premier homme assis à gauche est Raymond Fourier, président du syndicat de défense.

insatisfaits (représentant 10 % des propriétaires et 20 % de la surface remembrée⁶³) se pourvoient au tribunal administratif de Rennes. Le 8 janvier 1975, ils se rendent tous en bus à l'audience. Le tribunal enregistra un désistement, rejeta 27 recours, et annula 5 décisions de la commission départementale⁶⁴. Au moins 11 propriétaires se pourvoient devant le Conseil d'État, dont au moins 6 obtiennent gain de cause et font annuler la décision de la commission départementale de remembrement⁶⁵.

Il serait fastidieux de détailler les nombreux rebondissements judiciaires, dont certains ne trouveront un dénouement définitif qu'en 1982. Ces procédures entraînent des frais d'avocat pour ceux qui les engagent et demandent du temps (déplacements). Les contestataires affirment que les membres de la commission, du

63. *Ibid.*, 1028 W 43/2, courrier du préfet des Côtes-du-Nord au président du tribunal administratif de Rennes, 15 novembre 1974.

64. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Remembrement de Trébrivan : les 12 requêtes rejetées », *Le Télégramme*, 9 juillet 1975, et « Le remembrement de Trébrivan à nouveau dans l'impasse », *Le Télégramme*, 10 avril 1975. Archives Fourier, « Le remembrement de Trébrivan devant le Tribunal administratif », *Ouest-France*, 9 janvier 1975, « Tribunal administratif. Le remembrement de Trébrivan », *Ouest-France*, vers le 9 janvier 1975, et « Trébrivan. Le tribunal administratif annule cinq décisions de la commission départementale de remembrement », *Le Télégramme*, vers le 9 janvier 1975.

65. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Situation du contentieux devant le Conseil d'État », document annexé à un courrier du préfet des Côtes-du-Nord au maire de Trébrivan, 10 juin 1977. Certains plaignants saisissent deux fois la plus haute juridiction administrative, estimant que la nouvelle décision prise par la commission départementale leur est toujours aussi défavorable. En 1980, 7 affaires sont encore pendantes au Conseil d'État : archives Fourier, courrier de contestataires au préfet des Côtes-du-Nord, 17 mars 1980.

conseil municipal et « leurs petits copains [...] n'avaient pas besoin de réclamer, de prendre des frais, d'aller aux tribunaux. Eux, s'ils voulaient quelque chose, ils le disaient à la mairie et c'était tout de suite entendu⁶⁶ ». Légalement, les recours et pourvois ne sont pas suspensifs, ce qui participe à créer de la confusion sur le terrain : les contestataires ne peuvent se résoudre à voir avancer les travaux et à prendre possession des nouvelles parcelles alors que le partage qui les concerne est encore sous le coup d'une décision de justice. D'où l'intérêt de retarder, voire saboter chaque étape de la procédure.

Le 25 juillet 1973, l'adjudication des travaux d'aménagement des chemins ruraux⁶⁷ doit se tenir en mairie. Celle-ci est envahie dès 9 h par environ 70 contestataires, qui parviennent à faire reporter la séance au 8 mai 1974, presque un an après, entre les deux tours de l'élection présidentielle. Ce jour-là, au petit matin, le maire découvre un engin explosif factice devant la mairie⁶⁸ ; l'après-midi, un groupe de paysans – et surtout de paysannes – en bloque l'accès. Un représentant de la DDA propose d'ajourner à nouveau l'adjudication, mais Jean-François Le Goff refuse. Il fait appel à un peloton de 31 gendarmes qui, après quatre heures de blocage, met une heure à déloger les manifestants, sous les huées et aux accents de la *Marseillaise*⁶⁹ (fig. 2). Une fois l'adjudication terminée, l'arrêté de clôture des opérations de remembrement peut être signé un mois plus tard par le préfet, le 7 juin⁷⁰.

Les bulldozers arrivent dans la commune dès l'été 1974 pour commencer à ouvrir les nouveaux chemins, après quoi toute modification des plans de remembrement paraît impossible. Les contestataires ne voient d'autre issue que de s'opposer au

66. Comité paysan pour la vérité sur le remembrement en Bretagne, *Preuves et arguments contre le remembrement autoritaire, opération de ruine du peuple des campagnes*, Paris, éditions Potemkine, 1981, p. 3.

67. Archives Fourier, BODIN, Paul, « Le remembrement à Trébrivan. Pour dénouer la crise, la Direction départementale de l'Agriculture propose les bons services de la commission départementale », *Le Télégramme*, 26 juillet 1973. Ces aménagements font partie de ce qu'on appelle les « travaux connexes » au remembrement. Ils sont décidés par l'association foncière de la commune, spécialement créée à cet effet. Chaque propriétaire concerné est membre de fait de cette association et participe obligatoirement au financement des travaux.

68. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, procès-verbal d'enquête préliminaire, 17 mai 1974.

69. *Ibid.*, 1028 W 43/2, mandat de réquisition du maire de Trébrivan au commandant du groupement de gendarmerie des Côtes-du-Nord, 8 mai 1974, procès-verbal de gendarmerie, 8 mai 1974, « Remembrement à Trébrivan. Les forces de police interviennent contre les contestataires », *Ouest-France*, 9 mai 1974, et « Le maire de Trébrivan fait appel aux gendarmes pour dégager la mairie où devait se tenir une réunion concernant le remembrement », *Le Télégramme*, 9 mai 1974.

70. *Ibid.*, 1291 W 141, courrier du directeur départemental de l'agriculture au ministre de l'Agriculture, 23 juin 1975. Le syndicat de défense écrit que la DDA a fait signer précipitamment cet arrêté au préfet Jeannin, la veille de son départ, alors même que certains membres de la commission départementale estimaient que les conditions n'étaient pas réunies et que la discussion aurait dû se poursuivre. *Ibid.*, 1291 W 141, « Note sur le remembrement de la commune de Trébrivan (Côtes-du-Nord) ».



Figure 2 – Trébrivan, peloton de gendarmerie tentant de libérer l'entrée de la mairie où doit se tenir l'adjudication des travaux, bloquée par des contestataires, 8 mai 1974 (cl. Félix Le Garrec)

Au premier plan, les partisans du remembrement observent la scène. Le couple de cinéastes Nicole et Félix Le Garrec se rend plusieurs fois à Trébrivan, en 1974 et 1975. Ils réalisent ensuite un diaporama intitulé *La guerre du remembrement*, dont cette photo et la suivante sont tirées.

travail des engins. Pendant la durée des travaux, des piquets de surveillance sont organisés pour donner l'alerte au cas où le bulldozer arriverait⁷¹, et les heurts sont quasi quotidiens. Un journaliste du *Télégramme* décrit ainsi une scène devenue courante à Trébrivan, alors qu'un bulldozer vient détruire un chemin creux dans le village de Kerguilly :

71. *Ibid.*, 1028 W 43/2 : « Manifestation contre le remembrement dans la commune de Trébrivan », *Le Télégramme*, 10 août 1974 ; « Remembrement à Trébrivan : le syndicat de défense s'oppose à la poursuite des travaux connexes », *Ouest-France*, 10 août 1974 ; « Remembrement à Trébrivan : partisans et adversaires de l'avant-projet convoqués à la préfecture », *Ouest-France*, 22 août 1974 ; Note manuscrite au préfet des Côtes-du-Nord, vers le 24 août 1974 ; « Remembrement : nouvelle manifestation à Trébrivan », *Le Télégramme*, 5 septembre 1974 ; « À Trébrivan, le "bulldozer du remembrement" a quitté le village de Guénaric », *Ouest-France*, 6 septembre 1974 ; « Le bulldozer du remembrement interdit de séjour près de Trébrivan », *Ouest-France*, 19 septembre 1974 ; SERANDOUR, André, « Bousculade autour du bulldozer à Trébrivan, entre partisans et adversaires du remembrement », *Ouest-France*, 19 octobre 1974. Archives Fourier, « Le remembrement à Trébrivan. M. Barazer : "J'observe seulement le contrat que j'ai passé avec la D.D.A." », *Le Télégramme*, 18 octobre 1974.

« Les contestataires [...] ont fini par se placer devant les bulldozers qui ne pouvaient évidemment rien devant ce barrage humain. Il y avait là des hommes, des femmes, des jeunes gens, filles et garçons, et même un enfant en bas âge sur les bras de sa maman. En présence de cette opposition, le maire de Trébrivan ceignit son écharpe tricolore dont les couleurs vives tranchèrent subitement sur la gadoue provoquée par les allées et venues des bulldozers. Quelques bousculades eurent lieu, des cris se firent entendre⁷². »

Ce jour-là, comme souvent, l'engin travaille finalement ailleurs. Peu de temps après, l'entrepreneur de travaux publics jette l'éponge, « las d'avoir à déplacer si souvent ses bulldozers⁷³ ». Le calme revient pendant quelque temps, mais les travaux sont inachevés : les bulldozers n'ont quasiment pas pu toucher aux parcelles des opposants.

Au printemps suivant, le maire de Trébrivan demande au préfet le soutien des forces de l'ordre pendant la durée de l'ensemble des travaux restant à exécuter⁷⁴. Le 2 juin 1975, les bulldozers sont de retour sur la commune, accompagnés de trois pelotons de gendarmerie mobile, soit 75 hommes⁷⁵ (fig. 3). Alors qu'une vingtaine de personnes affrontent les engins et que des échauffourées ont lieu, le sous-préfet de Guingamp suit le déroulement des opérations depuis la gendarmerie de Callac⁷⁶.

Le lendemain, 3 juin 1975, les contestataires affluent par dizaines⁷⁷. Devant de nombreux spectateurs, une cinquantaine de personnes empêchent l'ouverture d'un chemin d'exploitation dans le village de Guénaric. Certaines font un *sit-in* devant le bulldozer, tandis qu'une paysanne se tient debout sur la machine ; d'autres entonnent la *Marseillaise*. Puis l'assemblée est dispersée à l'aide de gaz lacrymogènes. Alors, « il y eut un moment de panique. Des injures fusèrent, des mottes de terre et quelques rares cailloux furent jetés en direction du peloton qui dégagea sans ménagement les

72. *Ibid.*, « Le remembrement à Trébrivan. M. Barazer : “J’observe seulement le contrat que j’ai passé avec la D.D.A.” », *Le Télégramme*, 18 octobre 1974. Arch. dép. Côtes-d’Armor, 1028 W 43/2, note à l’attention du préfet des Côtes-du-Nord, 18 octobre 1974.

73. Arch. dép. Côtes-d’Armor, 1028 W 43/2, « Le remembrement de Trébrivan devant le tribunal administratif », *Ouest-France*, 9 janvier 1975.

74. *Ibid.*, 1028 W 43/2, courrier du maire de Trébrivan au préfet des Côtes-du-Nord, 10 mai 1975.

75. *Ibid.*, 1028 W 43/2, note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 4 juin 1975, et DUCLOS, Pierre, « Depuis hier matin un nouvel épisode du remembrement de Trébrivan s’écrit sous la dictée des gendarmes mobiles », *Ouest-France*, 3 juin 1975.

76. *Ibid.*, 1028 W 43/2, *Douar Breiz*, n° 117, mai-juin 1975. On ne peut résister à la tentation de citer un extrait de ce bulletin, dans lequel Anne-Marie Kerhuel, militante autonomiste et témoin des événements, livre une description satirique du sous-préfet, « ayant passé la journée derrière une table, pomponné et tiré à quatre épingles, jouant à la fois au joli garçon et à la haute autorité et se gardant bien d’aller salir son élégantissime pantalon dans la poussière soulevée par les bulldozers ».

77. *Ibid.*, 1028 W 43/2, notes des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 3 et 6 juin 1975, « Remembrement Trébrivan. Brève échauffourée, hier, entre forces de l’ordre et contestataires », *Ouest-France*, 4 juin 1975, et note sur le remembrement de Trébrivan, 1975.



Figure 3 – Trébrivan, bulldozers escortés par les gendarmes mobiles, juin 1975 (cl. Félix Le Garrec)

derniers récalcitrants », jusqu'à faire tomber « plusieurs personnes âgées, dont un vieillard de plus de 80 ans⁷⁸ ». Des renforts de la gendarmerie arrivent finalement, et les travaux peuvent se poursuivre calmement jusqu'au départ des forces de l'ordre, cinq jours plus tard. La situation reste néanmoins tendue pendant plusieurs semaines. Un conducteur d'engin alla jusqu'à menacer des contestataires avec un fusil de chasse pour pouvoir arracher des pommiers dans le verger d'un opposant⁷⁹.

Une fois les travaux exécutés, il ne reste plus qu'une ressource aux paysans rebelles : refuser de prendre possession de leurs nouvelles parcelles, et continuer à exploiter celles qu'on leur retire. Ils s'entraident pour travailler et ensemer leurs terres respectives avant que le propriétaire officiel n'ait le temps de réagir : c'est « l'opération labours⁸⁰ ». En mars 1976, 120 hectares ne peuvent toujours pas

78. *Ibid.*, 1028 W 43/2, courrier de Raymond Fourrier au préfet régional, 18 juin 1975.

79. *Ibid.*, 1028 W 43/2, note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 26 octobre 1975, et « Encore des heurts autour du remembrement à Trébrivan », *Ouest-France*, 29 octobre 1975.

80. *Ibid.*, 1028 W 43/2 : « Nouvelle manifestation du syndicat de défense », *Ouest-France*, 20 août 1975 ; « Nouvelle épreuve de force à Trébrivan », *Ouest-France*, 22 août 1975 ; « Remembrement à Trébrivan. Campement sur le terrain pour empêcher l'échange de terres », *Ouest-France*, 23 août 1975 ; « Remembrement à Trébrivan : l'opposition s'organise », *Ouest-France*, 25 août 1975 ; note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 21 août 1975.

être pris en possession par leurs nouveaux propriétaires⁸¹. La situation foncière se régularise progressivement, mais certains protestataires refusent d'exploiter leurs nouvelles parcelles jusqu'au début des années 1980, quitte à les laisser s'enfricher⁸².

Le front élargi des contestataires : l'alliance avec des groupes extérieurs

On ne peut donner une image complète de la lutte de Trébrivan sans accorder une attention spéciale aux différents groupes extérieurs qui sont intervenus dans la marche des événements.

Par ordre d'apparition, c'est d'abord l'Association de défense du terroir breton (dite « Terroir breton »), engagée, depuis 1969, dans la lutte contre le « remembrement autoritaire », qui apporte son soutien au syndicat de défense. Ses militants sont en étroite relation avec des groupes de contestataires du Finistère, rassemblés au sein de la Fédération départementale des syndicats de défense paysanne (FSDSP), et contribuent à constituer un vaste réseau d'opposants dans ce département⁸³ (fig. 4 et 4^{bis}). Raymond Fourier connaissait déjà l'animateur principal de Terroir breton, Loeiz Ropars⁸⁴, pour l'avoir côtoyé sur les bancs du lycée de Campostal à Rostrenen⁸⁵. Les deux hommes se sont très vite rapprochés : dès 1973, des paysans de Trébrivan se rendent à Plonévez-du-Faou pour participer au « rallye des paysages menacés et de la contestation paysanne » organisé par Terroir breton⁸⁶, ainsi qu'à une assemblée de la FSDSP à Brasparts⁸⁷. Ces relations permettent aux rebelles de Trébrivan de nouer

81. *Ibid.*, 1028 W 43/2, courrier du directeur départemental de l'agriculture des Côtes-du-Nord au préfet des Côtes-du-Nord, 19 mars 1976.

82. Entretien avec M^{me} B., paysanne au moment du remembrement de Trébrivan, 24 juillet 2021.

83. KERNALLEGENN, Tudi, *Luttes écologistes dans le Finistère*, Fouesnant, Yoran Embanner, 2006, 317 p., ici p. 34-36.

84. Loeiz Ropars est surtout connu pour avoir été le rénovateur du *kan ha diskan* et l'inventeur du *fest-noz* moderne. Issu d'un milieu paysan de Poullaouen, enseignant de lettres modernes à Quimper, il fut à la fois chanteur, collecteur, organisateur de stages, et consacra l'essentiel de son activité à la transmission de la culture populaire bretonne. Pour une première approche de son action au sein de Terroir Breton, voir MANDARD, Léandre, « Loeiz Ropars, pionnier de l'écologie en Bretagne », *Le Peuple Breton*, n° 706, novembre 2022, p. 26-27.

85. Entretien avec M^{me} F., fille de Raymond Fourier, 15 avril 2022.

86. Archives Fourier, « A Trébrivan, le remembrement et ses problèmes », *Le Télégramme*, 22 juillet 1973. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Manifestation surprise à Trébrivan. Les bornes du remembrement arrachées sont déposées devant la mairie », *Ouest-France*, 23 juillet 1973, et tract édité au camp de Kroaz-Mez-an-Aoten de Bourbriac le 17 août 1973.

87. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Les syndicats de défense et promotion paysanne du Finistère et des Côtes-du-Nord : « Pour un référendum préalable au remembrement » », *Ouest-France*, 5 novembre 1973.

des liens de solidarité actifs avec d'autres communes dans le Finistère et les Côtes-du-Nord⁸⁸, et de mutualiser des expériences, de la documentation et des slogans⁸⁹.

D'autres groupes issus du mouvement breton s'engagent à Trébrivan, formant une nébuleuse d'organisations et de militants autonomistes sensibles aux luttes paysannes : *Stourm Breizh*, *Strollad ar Vro* et les comités d'action breton, réunis en 1975 au sein du Front socialiste autogestionnaire breton (FSAB⁹⁰). Dans la nuit du 30 au 31 décembre 1974, des militants de *Stourm Breizh* écrivent sur les murs de la mairie : « Peuple breton libère-toi des technocrates, le remembrement ne profite qu'aux riches, qu'aux cumulards » ou encore : « Le Goff et ton copain l'instit', si vous arasez nos talus, on arase vos maisons. Dernier avertissement ». Certaines personnalités sont particulièrement investies, comme Yann Puillandre, militant indépendantiste d'extrême gauche, qui n'hésite pas à aller arracher des clôtures avec des paysans pour empêcher la prise de possession de certaines parcelles⁹¹.

La participation des paysans-travailleurs et du Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF) du Finistère est également à souligner. En février 1975, cette dernière organisation est à l'origine d'une manifestation itinérante contre le remembrement autoritaire. Un cortège de 100 à 150 paysans défile à Trébrivan avec banderoles et pancartes, pour se diriger ensuite vers des communes finistériennes⁹².

Au plus fort du conflit, à l'été 1975, toutes ces structures s'associent au syndicat de défense pour organiser une sorte de festival sur la commune : l'opération « barrières

88. Notamment avec les communes de Plourivo et de Plouvara. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Remembrement à Trébrivan. "La direction départementale de l'agriculture nous a leurrés" estime le syndicat de défense », *Ouest-France*, 31 juillet 1973, et « Remembrement à Trébrivan. Le syndicat « plus uni que jamais » », *Ouest-France*, 1^{er} août 1973.

89. On retrouve, par exemple, dans les archives de Raymond Fourier les statuts du syndicat de défense de Cléden-Poher (Finistère). En outre, les contestataires de Trébrivan s'approprient les affiches de Terroir breton et de la FDSDP du Finistère, sur lesquelles on peut lire : « Conservez les talus, arasez les technocrates ! ». Archives Fourier, « Lettre ouverte du syndicat de défense des agriculteurs de Trébrivan au sous-préfet de Guingamp », *Ouest-France*, 9 octobre 1973.

90. Devenu Front autonome socialiste autogestionnaire breton en septembre 1975. Voir KERNALLEGENN, Tudi, *Drapeaux rouges et gwenn-ha-du. L'extrême gauche et la Bretagne dans les années 1970*, Fouesnant, Yoran Embanner, 2005, 223 p., ici p. 196-197.

91. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 8 septembre 1975.

92. Il faut noter que si le MODEF du Finistère appuie pleinement les contestataires de Trébrivan, ce n'est pas le cas de la section locale du syndicat. *Ibid.*, 1028 W 43/2, « Le M.O.D.E.F. et le remembrement de Trébrivan », *Le Télégramme*, 22 février 1975, note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 25 février 1975, et « Manifestation contre le remembrement : plus de 150 personnes défilent à Trébrivan », *Ouest-France*, 24 février 1975. Archives Fourier, « Plus de 150 manifestants à Trébrivan contre les « remembrements autoritaires » », *Ouest-France*, 24 février 1975.



Figures 4 et 4^{bis} – Trébrivan, le syndicat de défense réuni chez Raymond Fourrier (assis sur la gauche, avec le bras sur la table), en octobre 1973 (archives Fourrier, « Lettre ouverte du Syndicat de défense des agriculteurs de Trébrivan au sous-préfet de Guingamp », *Ouest-France*, 9 octobre 1973)

Les contestataires arborent des affiches distribuées par Terroir breton et la Fédération départementale des syndicats de défense paysanne du Finistère.

ouvertes », qui rassemble 600 personnes dans le champ d'un réfractaire⁹³ et qui vise à sensibiliser le public à la lutte en cours. Le couple de cinéastes militants Nicole et Félix Le Garrec y présente un diaporama sur le remembrement, des contestataires et responsables syndicaux y prennent la parole, une visite guidée de fermes « démembrées » est proposée, et la journée s'achève par un *fest-noz*. De jeunes *blev hir* (cheveux longs) des communautés libertaires voisines de Saint-Servais et de Saint-Nicodème viennent se mêler aux paysans contestataires, auxquels ils avaient déjà prêté main-forte lors des accrochages avec les forces de l'ordre⁹⁴, tel le dessinateur Alain Goutal à qui l'on doit l'affiche de l'événement (fig. 5 et 5^{bis}).

La période 1975-1978 est enfin marquée par l'implication d'un groupe maoïste, l'Union des communistes de France marxiste-léniniste (UCFML). À cette époque, les maoïstes organisent ce qu'ils appellent des « longues marches », durant lesquelles ils se rendent devant les usines ou dans les campagnes pour s'impliquer dans des luttes concrètes, au plus près du « peuple ». À Trébrivan, les militants de l'UCFML s'emploient notamment à faire connaître un cas d'internement psychiatrique abusif, survenu en 1977 : l'affaire Le Coënt. Un paysan retraité de 68 ans, Joseph Le Coënt, possédait un verger de 30 ares près de sa maison, grâce auquel il faisait son cidre. Un de ses voisins, conseiller municipal, s'est vu attribuer cette parcelle qu'il convoitait afin d'agrandir sa porcherie. Le 29 septembre 1977, il fait venir un bulldozer – à titre privé – pour arracher les pommiers. Ce jour-là, le fils de Joseph Le Coënt, Gildas, est chez son père et tente de stopper l'engin avant d'être finalement immobilisé par les gendarmes. Un mois et demi plus tard, le maire fait interner Gildas Le Coënt à l'hôpital psychiatrique de Plouguernevel. Les maoïstes y voient un cas exemplaire de psychiatisation de l'opposition au remembrement, et s'emploient à faire connaître l'affaire. Ils font signer une pétition pour la libération du fils Le Coënt, documentent les conditions de son internement, distribuent des tracts⁹⁵, organisent des manifestations et montent un éphémère « comité paysan pour la vérité sur le remembrement en Bretagne », qui recueille des témoignages sur les injustices du remembrement⁹⁶. Gildas Le Coënt sort finalement de l'hôpital psychiatrique en

93. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Remembrement à Trébrivan : opération barrières ouvertes le 3 août », *Le Télégramme*, 18 juillet 1975, note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 4 août 1975. Les organisateurs sont toutefois déçus : ils attendaient 2000 participants. *Ibid.*, 1028 W 43/2, note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 5 août 1975.

94. *Ibid.*, 1028 W 43/2, note manuscrite à l'intention du préfet, 3 juin 1975, et notes des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 24 septembre et 10 octobre 1975.

95. En mars 1978, des tracts sur Gildas Le Coënt sont distribués aux lycéens de Châlons-sur-Saône, *ibid.*, note des renseignements généraux au préfet des Côtes-du-Nord, 29 mars 1978.

96. Voir Comité paysan pour la vérité sur le remembrement en Bretagne, *Preuves et arguments*, op. cit.



Figures 5 et 5^{bis} – Trébrivan, affiches d'Alain Goutal pour le fest-noz de soutien aux contestataires de Trébrivan, organisé par les maoïstes de l'UCFML en avril 1975, et l'opération « barrières ouvertes » d'août 1975 (cl. Musée de Bretagne et Dastum).

Le maire, un juge et un gendarme mobile associent leurs efforts pour faire descendre un jeune *blev hir* du haut d'un arbre. Le cri que celui-ci leur adresse (« *Hir ! Hir !* ») est utilisé au fest-noz par les danseurs, quand ceux-ci veulent défier les musiciens et chanteurs pour les inciter à prolonger la danse. À Trébrivan, les contestataires ont souvent grimpé sur des talus ou dans des arbres pour les protéger des bulldozers.

mai 1978, après neuf mois d'internement, assommé par les neuroleptiques. L'affaire reste connue comme un exemple paradigmatique d'internement abusif⁹⁷.

Trébrivan : un cas d'école ?

Bien qu'ils prennent, sans doute, une forme plus nette et plus concentrée qu'ailleurs, les mécanismes structurels du remembrement de Trébrivan ne présentent guère d'originalité si on les compare à la plupart des opérations de ce type dans les années 1960-1970 : rôle déterminant des agents du génie rural et de la commission communale

97. Voir BOLE-RICHARD, Michel, « Les pommiers de la discorde », *Le Monde*, 20 juin 1978, et BERNARDET, Philippe, *Les dossiers noirs de l'internement psychiatrique*, Paris, Fayard, 1989, p. 263-271.

dans la procédure, injustices ressenties par une partie des cultivateurs, déchirements dans le tissu social villageois et appréciations différenciées de l'opération.

Le cas trébrivanais se distingue néanmoins par l'alliance surprenante qui s'est cristallisée entre des paysans « blancs », de jeunes étudiants « rouges » et des militants bretons. La lutte s'est ainsi enrichie de nouveaux acteurs au fil des années, ceux-ci venant s'associer à un groupe de réfractaires déjà bien organisés. La visibilité et la médiatisation exceptionnelles de l'affaire de Trébrivan sont le résultat de cette convergence et nous permettent aujourd'hui d'étudier un remembrement dans ses moindres détails grâce à la somme d'archives considérable dont nous disposons. La diversité sociologique et politique au sein du front des contestataires a également favorisé la production, sur le terrain, d'une analyse critique particulièrement précise des différents aspects de cet aménagement foncier. Alors que le syndicat de défense développe surtout une critique sociale et économique de l'opération, Terroir breton, le MODEF ou les militants autonomistes y ajoutent une sensibilité marquée pour ses conséquences écologiques, sur lesquelles nous n'avons pu nous étendre dans le cadre de cet article, mais qui mériteraient qu'on y revienne. Contentons-nous de préciser qu'à Trébrivan, environ 170 kilomètres de talus ont disparu sous les lames des bulldozers à cette époque⁹⁸. Les maoïstes de l'UCFML, quant à eux, mettent au jour un cas d'internement psychiatrique, nous invitant à approfondir un aspect trop souvent ignoré : les conséquences psychosociales du remembrement sur la communauté villageoise.

Il a été largement question des contestataires dans notre exposé, mais on ne doit pas oublier qu'une moitié, au moins, des paysans de Trébrivan est plus ou moins favorable aux opérations telles qu'elles sont menées. Ainsi, rapidement, la commune est « coupée en deux », comme le résume un article de presse de l'époque, et « un beau matin d'été ou d'automne 73, d'hiver ou de printemps 74, on a cessé de se dire bonjour⁹⁹ ». Dès lors, il n'est pas un aspect de la vie communale qui échappe à la fracture introduite par le remembrement. Au bourg, chaque clan a son café¹⁰⁰. À l'école, les enfants se divisent entre pros et antis¹⁰¹. Les entretiens oraux que nous avons pu mener donnent la mesure des dissensions dans le quotidien des hameaux et des foyers : pratiques d'entraide abolies, voisinages brouillés, amitiés rompues... Il apparaît que la dureté du conflit a eu de lourdes conséquences sur nombre de trajectoires individuelles, notamment du côté des réfractaires : « C'est bizarre, tous les contestataires sont tombés malades, ont eu des cancers, sont morts. C'était

98. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Remembrement de la commune de Trébrivan. Calendrier d'exécution et renseignements principaux », 1974.

99. *Ibid.*, 1028 W 43/2, DUCLOS, Pierre, « Remembrement à Trébrivan. Après le regroupement des terres, les habitants resteront-ils divisés ? », *Ouest-France*, 31 mai 1974.

100. *Ibid.*, 1028 W 43/2, FORT, Robert, « Le remembrement en question à Trébrivan », *Le Télégramme*, 20 novembre 1974.

101. BOLE-RICHARD, Michel, « Les pommiers de la discorde », art. cité.

le stress, ils ne dormaient plus la nuit, ils faisaient des réunions¹⁰² ». Ce genre de répercussions, plus difficiles à quantifier que les kilomètres de chemins construits ou de talus arasés, n'en restent pas moins fréquentes : *Le Monde*, en 1978, écrit que les « médecins et assistantes sociales enregistrent un nombre anormalement élevé de dépressions et de suicides dans les communes en cours de remembrement¹⁰³ ».

Enfin, l'« affaire » de Trébrivan a eu des répercussions bien au-delà des limites communales. Plusieurs localités du secteur, comme Motreff¹⁰⁴, ont renoncé à aménager leur parcellaire. On peut même supposer que cet exemple désastreux a contribué à infléchir, voire freiner la politique du remembrement à une échelle plus large : en 1973, l'ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts, en charge de toute la région, note que les scandales relayés par la presse « ont un retentissement tel que l'insuffisance notoire et la diminution des crédits de remembrement accordés à la Bretagne peuvent leur être partiellement imputées¹⁰⁵ ».

Léandre MANDARD
Agrégé d'histoire, doctorant contractuel
au Centre d'histoire de Sciences-Po

RÉSUMÉ

Le remembrement de la commune de Trébrivan, près de Carhaix, a largement défrayé la chronique dans les années 1970, au point de devenir un symbole de la résistance à cet aménagement en Bretagne. Entre actions légales et actions directes, les paysans réfractaires de cette localité se sont distingués par une contestation aussi ferme qu'inventive, enrichie par l'apport de nombreux groupes extérieurs (militants bretons, écologistes, maoïstes...). Sous la protection des gendarmes mobiles, les bulldozers achèvent néanmoins les travaux prévus, laissant derrière eux une communauté villageoise fracturée. Alors que la mémoire du remembrement est encore particulièrement vive sur place, presque un demi-siècle après les faits, cet article propose une première approche des « événements » de Trébrivan.

102. Entretien avec M. et M^{me} R., paysans au moment du remembrement de Trébrivan, 22 juillet 2021.

103. RENDU, Marc-Ambroise, « Des apprentis sorciers dans le bocage », *Le Monde*, 3 mai 1978.

104. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1028 W 43/2, « Un tract un peu gauche », *Ouest-France*, 11 juin 1975 et *Douar Breiz* n° 117, mai-juin 1975.

105. *Ibid.*, 1291 W 141, courrier de l'ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts aux ingénieurs en chef du génie rural de la région de Bretagne, 9 novembre 1973.

Le congrès de Carhaix

Geneviève PLESSIX-LE LOUARN - *In memoriam* Christiane Plessix-Buisset (1943-2022), historienne du droit

Histoire de Carhaix et du Póher

Jean-Yves ÉVEILLARD - Carhaix antique

Joseph LE GALL - Les enceintes du premier Moyen Âge, des confins du Massif armoricain aux portes de Carhaix

Julien BACHELIER - Carhaix s'est-elle effacée au Moyen Âge ? Du chef-lieu de cité romain à la petite ville médiévale

Patrick KERNÉVEZ - Le paysage castral du Póher et de ses marges au Moyen Âge : demeurer, défendre et paraître

Georges PROVOST - Carhaix, cité religieuse aux XVII^e et XVIII^e siècles ?

Didier JUGAN - Les panneaux du retable de Carhaix. Une iconographie du Saint-Sacrement et de la transsubstantiation

Vincent DAUMAS - Les mines de plomb argentifère de Huelgoat-Poullaouen : une porte d'entrée à la technique industrielle (XVIII^e-XIX^e siècles)

Léandre MANDARD - Contester le remembrement rural en Bretagne dans les années 1970. Le cas de Trébrivan (Côtes-du-Nord)

Thierry GOYET - Le patrimoine du lycée Paul-Sérusier de Carhaix : architecture et sculptures

Patrimoine de Carhaix et du Póher

Gaétan LE CLOIREC - Les vestiges archéologiques du 5 rue du Docteur-Menguy à Carhaix-Plouguer (Finistère) : deux *domus* du III^e siècle
le long d'un axe majeur de *Vorgium*

Clément PERRICHOT - Vorgium, centre d'interprétation archéologique virtuel de l'antique Carhaix

Jean KERHERVÉ, Michael JONES, Shanny TURCK, Xavier de SAINT CHAMAS - Regards neufs sur le tabard et les hérauts de Carhaix (Finistère)

Garance GIRARD - La chapelle Notre-Dame-du-Crann en Spézet, un riche sanctuaire de pèlerinage dans les Montagnes noires

Yann CELTON, Xavier de SAINT CHAMAS - L'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Cléden-Póher, enclos et calvaire

Jean-Jacques RIOULT - Plonévez-du-Faou (Finistère), chapelle Saint-Herbot. Nouvelles observations

Langues de Bretagne

Jean-Yves PLOURIN - Le Samedy et Bel Orient, des toponymes bretons ?

Antoine CHÂTELIER - Langues, diglossie et changements linguistiques à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge au sud-est de la Bretagne

Myrzinn BOUCHER-DURAND - À propos de Guynghlaff. *Claff, claf, clam* : le sens du mot malade en moyen breton, l'éclairage des autres langues
celtiques médiévales

Thierry HAMON - Les interprètes judiciaires en langue bretonne sous l'Ancien Régime

Ronan CALVEZ - L'Orient à Pleubian. Au XVIII^e siècle, la transposition en vers bretons d'un conte des *Mille et un jours*

Éva GUILLOREL - Parler breton en Nouvelle-France

Nelly BLANCHARD, Yves LE BERRE - L'art de conter en breton. Contribution par l'étude de cinq contes merveilleux recueillis par Luzel

Fañch BROUDIC - L'emploi officiel du breton de la Révolution au milieu du XX^e siècle

Michel CHALOPIN - Le gallo dans la presse de Haute-Bretagne avant la Seconde Guerre mondiale

Vincent MOREL - Chant de tradition orale en Haute-Bretagne : français ou gallo ?

Maïna SICARD-CRAS - Les obsèques de Marc'harid Gourlaouen (1987)

Tanguy SOLLIEC - Les parlers contemporains du breton, une source pour l'histoire ancienne de la Bretagne ?

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Jean-Luc BLAISE - La vie des sociétés historiques de Bretagne

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2022

Droit de réponse de Skol Vreizh et réponse de Sébastien Carney



SHAB

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE